

# Communiqué de Presse



## **service jeunesse CCVI**

38 rue du 11 novembre  
37320 Esvres

**Tel : 02-47-26-54-06**

**Dossier suivi par : pascal Bousseau (animateur jeunesse)**

**Date de l'événement : jusqu'au 15 novembre inscriptions**

**objet** : Appel à candidature- tremplin Indr'in fest

Le service jeunesse organise un tremplin pour les jeunes musiciens de moins de 25 ans de la Communauté de Commune du Val de l'Indre.

Ce tremplin aura comme finalité pour deux groupes du territoire de partager l'affiche avec un groupe de renommée nationale le 14 avril.

Pour participer :

- les membres des groupes doivent tous âgés de moins de vingt-cinq ans
- au moins l'un d'entre eux réside sur le territoire de la communauté de communes.
- envoyer par courrier une maquette ou par mail un site où le jury pourra écouter des titres.

Dans le cadre de ces conditions, vous avez, jeunes musiciens du val de l'Indre, jusqu'au 15 novembre pour vous inscrire au tremplin.

N'attendez pas, la date approche.

Envoyez dès à présent votre candidature par courrier au 3 rue du 11 novembre, 37 320 Esvres ou par mail à [pascal.bousseau@ccvi.fr](mailto:pascal.bousseau@ccvi.fr)

2ÈME ÉDITION

# TREMPLIN JEUNES

— FAITES EXPLOSER VOTRE TALENT ! —

ROCK - ELECTRO  
RAP - FUSION  
HEAVY - SOUL  
PROGRESSIF - DUB  
POP - ALTERNATIF  
FUNK - REGGAE  
GROOVE - CHANT  
BLUES - SLAM  
WORLD...



## APPEL A CANDIDATURE 2011

CONDITIONS DE PARTICIPATION : AVOIR ENTRE 14 ET 25 ANS ET  
HABITER SUR LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU VAL DE L'INDRE



INFOS+INSCRIPTIONS PAR MAIL:  
[PASCAL.BOUSSEAU@CCVI.FR](mailto:PASCAL.BOUSSEAU@CCVI.FR)

# TREMPLIN INDR' IN FEST- REGLEMENT 2011



1. Le tremplin CCVI est un tremplin local : Seuls les groupes musicaux qui peuvent justifier l'appartenance d'au moins un de leurs membres aux communes de la CCVI ( Veigné, Monts, Esvres, Truyes, St branches, Artannes, Montbazou, Sorigny) sont autorisés à y participer.
2. Les groupes souhaitant participer ne devront ni être signés, ni distribués sur un label.
3. Le tremplin étant organisé par le service jeunesse de la CCVI , les musiciens ne pourront avoir plus de 25 ans.
4. Les groupes souhaitant participer au tremplin devront : envoyer par courrier une maquette ou par mail un site où le jury pourra écouter des titres.
5. Les groupes sélectionnés seront prévenus par mail à la fin des présélections. Ils devront confirmer leur participation dans les 8 jours sous peine d'être disqualifiés. Dans ce cas, c'est le groupe suivant qui prendra sa place. Les groupes devront, lors de leur confirmation, fournir un plan de scène et une fiche technique afin de faciliter les installations et changements de plateau.
6. La prestation scénique de chaque groupe (60 minutes ) se déroulera dans l'une des communes de la CCVI. Les conditions techniques resteront celles d'un petit concert lors du tremplin.

7. La sélection du groupe pendant les prestations scéniques se fait :

- 50 % par un jury composé de personnes habilitées à juger (musiciens, techniciens, acteur culturel)
- 50 % par vote du public

8. Les 2 groupes ayant accumulé le plus de points sont désignés vainqueurs. Ils partageront la scène avec un groupe de renommée nationale lors d'une soirée concert.

9. Aucun défraiement ou compensation financière, en dehors des repas et boissons, ne pourra être réclamée par les participants.

10. DROITS D'AUTEUR ET A L'IMAGE

Les groupes s'engagent à autoriser la CCVI à filmer et photographier leurs prestations et à les utiliser gratuitement dans le but de la promotion du tremplin.

11. Les organisateurs ne pourront être tenus responsables en cas de dégradations / pertes / vols du matériel des participants.

-----✂-----

## Fiche d'inscription tremplin

Fiche à remplir obligatoirement pour participer au Tremplin organisé par le service jeunesse de la CCVI

Et à retourner à pascal Bousseau – tremplin 38 rue du 11 novembre 37320 Esvres ou par mail : [pascal.bousseau@ccvi.fr](mailto:pascal.bousseau@ccvi.fr)

accompagnée de :

- La maquette CD comprenant entre 3 et 6 titres ou un site ou le jury pourra écouter au minimum 3 titres.
- Justificatif de domiciliation dans la CCVI

**Date limite des inscriptions : le**

NOM DU GROUPE/ ARTISTE : .....

N° DE TELEPHONE: .....

STYLE MUSICAL : .....

NOMBRE DE MUSICIENS : .....

TECHNICIEN SON : OUI  NON

TECHNICIEN LUMIERE : OUI  NON

DUREE DU SET : .....

LE GROUPE EST FORME DEPUIS :.....

NOMBRE DE CONCERTS :.....

N° de ET NOM DE LA PERSONNE A CONTACTER :

.....

Je déclare être l'auteur des œuvres enregistrées sur le CD/site, et avoir pris connaissance du règlement du Tremplin auquel, je me suis inscrit(e) et déclare expressément en accepter toutes les conditions.

A :

Signature :

Le :

***Ccvi-service jeunesse- pascal bousseau 38 rue du 11 novembre 37320 Esvres***

***mail: pascal .bousseau@ccvi.fr***